

**CONSEIL MUNICIPAL  
PROCES VERBAL DE SEANCE**

**Séance du 15 octobre 2019 à 18 heures 30.**

**Présents :**

M. AURISSET Bernard, M. BERGERAS Christian, M. BERGERAS Roland, Mme COUTURE Marie-Louise, Mme DÉSOLÉ BERGES Isabelle, M. GARAT Bernard, Mme HIRSCHINGER Sandrine, M. IRALDE Jean-Marc, M. JOUANILLOU Serge, M. MENDOZA Pierre, Mme SALIOU Pascale

**Procuration :** néant

**Absent :** M. HUSSON Christophe

**Excusés :** Mme DARAN Brigitte, M. HAURET Olivier, Mme MERCATBIDE Valérie

A été nommée **secrétaire de séance** : Mme HIRSCHINGER Sandrine.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 – Emprunt réhabilitation groupe scolaire
- 2 – Emprunt réhabilitation du réseau d'assainissement collectif
- 3 – Amortissement budget assainissement
- 4 – Attribution de chèques cadhoc
- 5 – Aliénation de gré à gré des biens mobiliers
- 6 – Motion de soutien à la trésorerie d'Oloron Sainte Marie
- 7 – Autorisation de signature de la convention avec la Cuma pour la facturation des frais d'électricité
- Divers

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 août 2019.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 27 août 2019, à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

- Retrait des points 1 et 2
- Ajout du point 7

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

**2019-61 Amortissement assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 3 juillet 2019, une délibération a été prise pour fixer les durées d'amortissement du budget annexe assainissement. Il précise qu'il est aujourd'hui nécessaire de compléter cette délibération et propose donc de reprendre l'ensemble des durées d'amortissement afin d'avoir une délibération unique sur le sujet.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les durées d'amortissement du budget annexe assainissement comme suit :

- Pompes, appareils électromécaniques : 12 ans
- Organes de régulation (électronique, capteurs...) : 5 ans
- Agencement et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques : 18 ans
- Appareils de laboratoire, matériel de bureau, outillage : 7 ans
- Canalisations : 50 ans
- Ouvrages d'épuration : 30 ans
- Schéma directeur : 10 ans

Vote : 11

### **2019-62 Attribution de chèques cadhoc**

Dans le cadre de l'action sociale conduite en faveur de ses agents, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer pour 2019 des bons d'achat sous la forme de chèques cadhoc aux agents stagiaires, titulaires, non titulaires et sous contrat de droit privé présents au 1er janvier de l'année et toujours en poste au 31 décembre.

La somme sera attribuée en fonction du revenu net fiscal soit :

de 8 001€ à 11 000€ : somme attribuée 140€

de 11 001€ à 16 000€ : somme attribuée 150€

de 16 001€ à 20 000€ : somme attribuée 163€

Les sommes attribuées sont non soumises aux charges sociales. Ils seront distribués au mois de décembre pour le Noël des enfants et des agents de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de renouveler l'action sociale au sein de la collectivité sous forme de chèques cadhoc,

APPROUVE les montants attribués aux agents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférents pour la commande.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Vote : 11

### **2019-63 Aliénation de gré à gré des biens mobiliers**

Monsieur le Maire expose que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne à l'assemblée la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, les attributions énumérées par ce même article et notamment pour « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ».

Monsieur le Maire souhaiterait que cette délégation lui soit accordée car cela permettrait de vendre des biens mobiliers divers, actuellement stockés au sein de locaux communaux, et dont la commune

n'a plus l'usage.

A défaut d'une telle délégation, le Conseil Municipal devrait délibérer pour chaque objet, quant au principe de sa vente ainsi que les modalités et prix de vente.

Monsieur le Maire précise que l'article L. 2122-23 du même code dispose que « Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le Conseil Municipal ».

Il propose donc au Conseil Municipal, dans la mesure où ce dernier accepterait de lui donner délégation et afin de permettre une bonne administration de la commune dans l'hypothèse où lui-même serait empêché, de prévoir que les règles ordinaires de suppléance du Maire pourraient s'appliquer aux domaines ayant fait l'objet d'une délégation.

Il rappelle que ces règles, prévues à l'article L. 2122-17 du Code précité sont les suivantes : « en cas d'absence, de suspension, de révocation, ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un Adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'Adjoint, par un Conseiller Municipal désigné par le Conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau ».

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à examiner s'il convient de faire application de ces textes.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé et après en avoir largement délibéré,

Considérant qu'il y a un grand intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de la commune à donner au Maire délégation et à prévoir l'application des règles de suppléance pour les matières ainsi déléguées,

Considérant que le Maire rendra compte de l'usage qu'il fait de cette délégation à chacune des réunions du Conseil Municipal,

DÉCIDE à l'unanimité,

- de donner délégation au Maire, pour la durée du mandat afin de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

- qu'en cas d'empêchement du Maire, son suppléant bénéficiera de la présente délégation.

Vote : 11

### **2019-64 Motion de soutien à la trésorerie d'Oloron Sainte Marie**

Monsieur le Maire présente la lettre de Monsieur Darmanin, Ministre de l'action et des comptes publics sur sa " volonté de renforcer fortement la présence des services publics dans les territoires et moderniser l'action publique ". Il fait part des conséquences de l'application de cette organisation des finances publiques dans le Département.

Monsieur le Maire précise que le bureau de l'Association des Maires Ruraux des Pyrénées-Atlantiques a rejeté, dans sa réunion du 5 octobre 2019, la proposition sur le nouveau réseau de proximité et sur la carte présentant les hypothèses des services de la DGFIP des Pyrénées-Atlantiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RÉAFFIRME son attachement à la présence équilibrée sur tout le territoire départemental des services publics de proximité et de qualité,

DEMANDE la préservation du maillage territorial existant en milieu rural assorti d'une présence physique d'agents et d'horaires d'ouverture répondant aux besoins des usagers,

REJETTE les propositions présentées par l'Etat et ses services sur la nouvelle organisation des finances publiques dans le Département qui ne correspond pas à l'attente des élus et des usagers.

Vote : 11

### **2019-65 Autorisation de signature de la convention avec la Cuma pour la facturation des frais d'électricité**

Monsieur le Maire présente la convention établie entre la commune de Ledeux et la CUMA qui a pour objet de définir les modalités de remboursement des frais d'électricité du local mutualisé, situé au 235 chemin de la Biatère, à Ledeux.

A ce jour, les frais d'électricité sont supportés par la collectivité, or, un compteur divisionnaire a été installé pour permettre à la collectivité de facturer le montant restant à la charge de la Cuma. Cette facturation interviendra une fois par an et le calcul de répartition sera fait en fonction des relevés réels transmis par Enedis.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver la convention qui sera annexée à la présente délibération et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

Vote : 11

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Point sur les autorisations d'urbanisme.
- Point sur les travaux de réhabilitation du groupe scolaire et prévisionnel du déménagement.
- Enquête publique du PLU.
- Voyage organisé par l'Association des Maires de France (AMF) à la commission européenne : monsieur le Maire a participé à des ateliers forts instructifs et utiles, pistes de subventions.
- Numérique et fibre.
- Containers à capot jaune.
- Locataires logements communaux : soucis de voisinage, de nuisances sonores.
- Dispositif rézo pouce.
- Audit du service technique par le centre de gestion.
- Accueil stagiaire au service administratif.
- Licenciement agent technique pour inaptitude définitive et absolue.
- Projet d'une convention, pour la mise à disposition d'un personnel pour le relevé des compteurs, avec le syndicat de l'eau.
- Pose des compteurs Linky en décembre sur la commune.
- Réhabilitation de l'ancienne décharge terminée.
- STEP : marché en ligne.
- Incendie école : bilan instruction, procès au printemps 2020.
- Projet de recrutement agent technique pérennement.

- Retour information pour le CCAS par rapport à un projet d'animation.
- Monsieur le Maire annonce sa décision de se représenter aux élections municipales de 2020. Le Conseil Municipal est invité à se positionner à son tour assez rapidement.
- Nouvelles de santé de Claude CUYEU.
- Retour sur le(s) tarif(s) emplacement commerçants ambulants. La commission des biens communaux va être réunie.
- Demandes des administrés concernant l'enlèvement du mât du rond-point, relayés par des conseillers municipaux.

Début de séance : 18h39

Levée de séance : 21h22

Fait à Ledeux,

La secrétaire de séance

Sandrine HIRSCHINGER

Arrêté le présent procès-verbal du Conseil Municipal du 18 octobre 2019 à 5 délibérations.

2019-61 Amortissement assainissement

2019-62 Attribution de chèques cadhoc

2019-63 Aliénation de gré à gré des biens mobiliers

2019-64 Motion de soutien à la trésorerie d'Oloron Sainte Marie

2019-65 Autorisation de signature de la convention avec la Cuma pour la facturation d'électricité